



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau du Conseil et du Contrôle de Légalité
Affaire suivie par : Nicole CHETOUANE – AC/SG
Tél : 05 45 97 64 73
Télécopie : 05 45 97 62 62
Courriel : nicole.chetouane@charente.pref.gouv.fr

ARRÊTÉ modifiant la décision institutive du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente

LE PRÉFET DE LA CHARENTE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mai 1937 portant création du syndicat départemental des collectivités électrifiées ;

VU les arrêtés préfectoraux des 17 février et 7 septembre 2000, 11 juin et 5 décembre 2001, 25 juillet et 17 décembre 2002, 3 novembre 2003 et du 3 janvier 2005 modifiant la décision institutive du syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente ;

VU la délibération du 20 octobre 2005 par laquelle le conseil municipal de la commune de Pérignac sollicite l'adhésion de sa commune au S.D.E.G.

VU la délibération du 19 décembre 2005 par laquelle le comité syndical du syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente accepte cette demande d'adhésion ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2005 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves LALLART, Secrétaire Général de la préfecture de la Charente ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée l'adhésion de la commune de Pérignac au syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (S.D.E.G 16) .

ARTICLE 2 : l'arrêté préfectoral du 17 février 2000 modifié est complété comme suit :

"Article 1^{er} : Est autorisée entre :

- le conseil général de la Charente ;

- les syndicats intercommunaux d'électrification de Barbezieux, Blanzac, Bunzac-Saint-Projet-Rivières, Chabanais, Chalais-Aubeterre, Champagne-Mouton, Cherves-de-Cognac, Confolens-sud, Deviat, Dignac, Genac, Hiersac-Saint-Amant-de-boixe, Malaville, Marthon, Massignac, Mérignac, Montbron, Palluau, Segonzac, Verteuil, Villebois-Lavalette, Villefagnan et Yvrac-et-Malleyrand ;

- les communes d'Abzac, les Adjots, Agris, Aignes-et-Puypéroux, Aigre, Alloue, Ambérac, Ambernac, Ambleville, Anais, Angeac-Champagne, Angeac-Charente, Angeduc, Angoulême, Ansac-sur-Vienne, Ars, Asnières-sur-Nouère, Aubeterre-sur-Dronne, Aubeville, Aunac, Aussac-Vadalle, Baignes-Sainte-Radegonde, Balzac, Barbezières, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bardenac, Barret, Barro, Bassac, Bayers, Bazac, Beaulieu-sur-Sonnette, Bécheresse, Bellon, Benest, Bernac, Berneuil, Bessac, Bessé, Bignac, Bioussac, Birac, Blanzac-Porcheresse, Blanzaguet-Saint-Cybard, Boisbreteau, Bonnes, Bonneuil, Bors-de-Montmoreau, le Bouchage, Bouëx, Bourg-Charente, Bouteville, Boutiers-Saint-Trojan, Brettes, Bréville, Brie, Brie-sous-Chalais, Brigueuil, Brillac, Brossac, Bunzac, Cellefrouin, Cellettes, Chabanais, Chabrac, Chadurie, Chalais, Chalignac, Champagne-Mouton, Champagne-Vigny, Champmillon, Champniers, Chantillac, la Chapelle, Charmant, Charmé, Charras, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Chassenon, Chassiecq, Chassors, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Châtignac, Chavenat, Chazelles, Chenommet, Chenon, Cherves-Châtelars, Cherves-Richemont, la Chèvrerie, Chillac, Chirac, Claix, Cognac, Combiers, Condac, Condéon, Confolens, Coulgens, Courbillac, Courcôme, Courgeac, la Couronne, Couture, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Curac, Deviat, Dignac, Dirac, Douzat, Ébréon, Échallat, Écuras, Édon, Empuré, Épenède, Éraville, Les Essards, Esse, Étagnac, Étriac, Exideuil-sur-Vienne, Eymouthiers, la Faye, Feuillade, Fléac, Fleurac, Fontclaireau, Fontenille, la Forêt-de-tessé, Fouquebrune, Fouqueure, Foussignac, Garat, Gardes-le-Pontaroux, Genac, Genouillac, Gensac-la-Pallue, Genté, Gimeux, Gond-Pontouvre, Gondeville, les Gours, Gourville, le Grand Madieu, Grassac, Graves-Saint-Amant, Guimps, Guizengeard, Gurat, Hiersac, Hiesse, Houlette, l'Isle d'Espagnac, Jarnac, Jauldes, Javrezac, Juignac, Juillac-le-Coq, Juillaguet, Juillé, Julienne, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lamérac, Laprade, Lessac, Lesterps, Lézignac-Durand, Lichères, Ligné, Lignières-Sonneville, Linars, le Lindois, Londigny, Longré, Lonnes, Louzac-Saint-André, Lupsault, Lussac, Luxé, la Magdeleine, Magnac-Lavalette-Villars, Magnac-sur-Touvre, Maine-de-Boixe, Mainfonds, Mainxe, Mainzac, Malaville, Manot, Mansle, Marcillac-Lanville, Marillac-le-Franc, Marsac, Marthon, Massignac, Mazerolles, Mazières, Médillac, Mérignac, Merpins, Mesnac, les Métairies, Mons, Montboyer, Montbron, Montchaude, Montemboeuf, Montignac-Charente, Montignac-le-Coq, Montigné, Montjean, Montmoreau-Saint-Cybard, Montrollet, Mornac, Mosnac, Moulidars, Mouthiers-sur-Boëme, Mouton, Moutonneau, Mouzon, Nabinaud, Nanclars, Nanteuil-en-Vallée, Nercillac, Nersac, Nieuil, Nonac, Nonaville, Oradour, Oradour-Fanais, Orgedeuil, Oriolles, Orival, Paizay-Naudouin-Embourie, Palluau, Parzac, Passirac, Péreuil, Pérignac, la Péruse, Pillac, les Pins, Pleuville, Poullignac, Poursac, Pranzac, Pressignac, Puymoyen, Puyréaux, Raix, Rancogne, Ranville-Breuillaud, Reignac, Réparsac, Rioux-Martin, Rivières, la Rochefoucauld, la Rochette, Ronsenac, Rougnac, Rouillet-Saint-Estèphe, Roumazières-Loubert, Roussines, Rouzède, Ruelle-sur-Touvre, Ruffec, Saint-Adjutory, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Amant-de-Bonnieure, Saint-Amant-de-Montmoreau, Saint-Amant-de-Nouère, Saint-Angeau, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Avit, Saint-Bonnet, Saint-Brice, Saint-Christophe, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Sainte-Colombe, Saint-Coutant, Saint-Cybardeaux, Saint-Eutrope, Saint-Félix, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Fraigne, Saint-Front, Saint-Genis d'Hiersac, Saint-Georges, Saint-Germain-de-Confolens, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Gourson, Saint-Groux, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Laurent-de-Céris, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Léger, Saint-Martial-de-Montmoreau, Saint-Martin-du-Clocher, Saint-Mary, Saint-Maurice-des-Lions, Saint-Médard-de-Barbezieux, Saint-Même-les-Carières, Saint-Michel, Saint-Palais-du-Né, Saint-Preuil, Saint-Projet-Saint-Constant, Saint-Quentin-sur-Charente, Saint-Romain, Saint-Saturnin, Sainte-Sévère, Saint-Séverin, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Sornin, Sainte-Souligne, Saint-Sulpice-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Ruffec, Saint-Vallier, Saint-Yrieix-sur-Charente, Salles d'Angles,

Salles-de-Barbezieux, Salles-de-Villefagnan, Salles-Lavalette, Saulgond, Sauvagnac, Sauvignac, Segonzac, Sers, Sigogne, Sireuil, Souffrignac, Souvigné, Soyaux, Suaux, Suris, la Tâche, Taizé-Aizie, Taponnat-Fleurignac, le Tâtre, Theil-Rabier, Torsac, Tourriers, Touvérac, Touvre, Touzac, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Tusson, Tuzie, Valence, Vars, Vaux-Lavalette, Vaux-Rouillac, Ventouse, Verdille, Verneuil, Verrières, Verteuil-sur-Charente, Vervant, Vibrac, le Vieux-Cérier, Vieux-Ruffec, Vignolles, Vilhonneur, Villebois-Lavalette, Villefagnan, Villegats, Villejésus, Villejoubert, Villiers-le-Roux, Villognon, Vindelle, Vitrac-Saint-Vincent, Viville, Voeuil-et-Giget, Vouharte, Voulgézac, Vouthon, Vouzan, Xambes, Yviers, Yvrac-et-Malleyrand ;

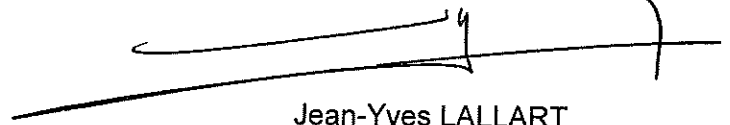
- et les communautés de communes de Bandiat-Tardoire, de Braconne et Charente, de la Boixe, de Charente-Boëme-Charraud, de Cognac, de la Grande Champagne, de la Haute-Charente, d'Horte-et-Lavalette, de Jarnac, du pays d'Aigre, de la région de Châteauneuf, des trois B sud-Charente, du Confolentais, de Ruffec, de la vallée de l'Échelle ;

la création d'un syndicat mixte qui prend la dénomination de syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (S.D.E.G.16). »

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur général de la Charente, le président du syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente, le maire de la commune de Pérignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 16 JAN. 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Jean-Yves LALLART